## Opportunités pour un changement de perspective



Renate Grunder cheffe du département Paroisses et formation

Pour la première fois depuis mon entrée en fonction en tant que cheffe de département, j'ai pu, en 2022, avec les collaborateurs et les collaboratrices du secteur, assurer le suivi des multiples tâches qui nous incombent dans des conditions quasi normales. De nombreuses choses sont redevenues possibles avec le retour progressif à la normalité. La joie d'une liberté retrouvée, de pouvoir organiser et conduire un événement sans restriction s'est fait ressentir chez toutes et tous. Les enseignements tirés de la pandémie nous aident à gagner en flexibilité pour faire face aux défis futurs.

Dans mon secteur, il va de soi d'harmoniser sans cesse nos différentes missions et prestations avec les impératifs de la société et les besoins des usagères et des usagers. Les développements liés au «Financement ecclésial de la protection du climat» en sont un exemple caractéristique. L'importance croissante du développement durable suppose d'adapter de manière flexible les instruments visant sa promotion.

Actuellement, le système incitatif de l'Eglise cantonale pour une réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments ecclésiaux doit être adapté à la nouvelle loi cantonale sur l'énergie. De plus, la sensibilisation en matière d'utilisation de l'énergie et des ressources naturelles doit être renforcée.

Le Synode avait approuvé en 2010 déjà un «Fonds Bilan énergétique» pour les bâtiments ecclésiaux. Deux ans plus tard seulement, le Parlement de l'Eglise a accordé un montant considérable pour encourager les installations solaires. Lorsque le Conseil synodal soumit à nouveau une proposition au Synode en 2016, il a fallu prendre en considération le fait que les axes clés de la subvention cantonale avaient été redéfinis par l'introduction du Certificat énergétique cantonal des bâtiments

comme instrument contraignant. L'objectif de l'affectation des ressources de l'Eglise se doit d'être complémentaire aux programmes d'encouragement cantonaux. Pour 2017-2019, le fonds existant a été ajusté et étendu, entre autres, par des moyens en vue de bénéficier du système de management environnemental de l'Eglise «Cog vert». Il en est résulté le fonds «Financement ecclésial de la protection du climat, subventions en faveur des paroisses». Après des débuts hésitants en période de pandémie, probablement liés à la complexité des projets de restauration des biens fonciers ecclésiaux classés, le fonds prévu pour les années 2020-2023 a véritablement pris son essor en 2022. Le fait que le crédit synodal de 500 000 francs ait déjà été épuisé a provoqué de vives réactions sur le moment. En y regardant de plus près, rien qu'en 2022, on constate que près de 30 demandes formulées par les paroisses ont pu être examinées avec notre organisation partenaire «œco Eglises pour l'environnement» et approuvées par la commission. Les demandes des paroisses allaient de la promotion d'un projet écologique dans le cadre de la catéchèse à des projets complexes d'isolation thermique et d'installations photovoltaïques. Tous ces projets illustrent la diversité des activités soutenues au sein des paroisses. Le programme de soutien sera évalué et soigneusement développé car le développement durable doit davantage occuper une place centrale dans notre engagement. Cela nous met au défi aussi en tant qu'Eglise.

Les études sur le bonheur nous montrent que la croissance matérielle constante ne rend pas plus heureux. Nous avons toujours tendance à nous comparer à ce qui est meilleur. Il se peut que cette constatation nous conduise à un changement durable de perspective.